



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°74
Avril 2014



Edito (WPC – 7 mois)
Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Blanc ou noir ?

La conservation de la nature n'est pas une matière inerte. Ceux qui s'en préoccupent le font avec passion. Tous ceux que le sujet laisse froid (c'est-à-dire, malheureusement, la très grande majorité) les regardent avec, au mieux, incompréhension, amusement souvent, pitié parfois. Mais ceux que l'environnement intéresse vraiment et qui sont prêts à s'investir pour le défendre le font toujours avec un engagement sincère et entier.

Cet engagement conduit souvent à la prise de positions tranchées, caricaturales, excessives. Rien d'anormal à cela... mais les conséquences sur les résultats en termes de conservation sont quelquefois dramatiques. Surtout quand ces positions en arrivent à opposer nos champions de la conservation autour de débats théoriques, presque académiques, au lieu de les réunir pour faire face, ensemble, aux défis qui menacent la nature, et en particulier les aires protégées en Afrique.

Les exemples sont légion.

« La conservation du rhinocéros passe par l'ouverture du commerce de sa corne, qu'on peut aisément prélever sans tuer l'animal, pour pouvoir financer sa protection... » disent certains, et parmi eux des gestionnaires qui élèvent effectivement et détiennent sur leurs terres le plus grand nombre de ces animaux. « Ce serait créer un marché incontrôlable où la demande (asiatique essentiellement) dépassera l'offre, amplifiera le braconnage en créant un écoulement légal et finalement précipitera l'extinction de l'espèce »

répondent ceux qui militent pour la poursuite de l'interdiction de toute forme de commercialisation.

« L'implication des populations locales est la seule solution durable pour protéger les parcs, elles ont le savoir pour cela, l'intérêt à le faire si elles en retirent des bénéfices tangibles » prétendent certains, notamment sur la base de l'expérience d'aires protégées communautaires prometteuses. « Ces populations ne conserveront pas plus l'intérieur des AP qu'elles ne l'ont fait à l'extérieur, nourrissent les rangs des braconniers et des coupeurs de bois et cela ne fera que s'aggraver avec la croissance démographique » pointent les autres, qui luttent jour après jour contre les empiètements dans leur parc.

« Il faut bannir toute forme d'activité industrielle destructrice dans les aires protégées du monde et les préserver de toute atteinte car elles sont notre patrimoine » proposent certains, comme récemment l'IPACC (Indigenous People of Africa Coordinating Committee). « Avec près de 15% de la surface terrestre protégée, c'est tout simplement impossible et le développement des pays passe par leur droit inaliénable d'exploiter leurs ressources, il faut donc trouver des compromis » suggèrent d'autres, dont certains ont déjà noué des alliances avec ces industries.

« La priorité c'est de conserver les espèces in situ et de préserver des écosystèmes fonctionnels complets donc vastes, même si c'est difficile en certains lieux et pour certaines espèces », entend-on, notamment dans la bouche des scientifiques. « Pour sauver ces espèces emblématiques menacées, il faut les élever en lieu sûr et donc les transférer là où la conservation marche, tant pis pour leur pays d'origine » reçoit-on en écho, en particulier d'Afrique Australe où la pratique de l'élevage de la faune est répandue.

« La conservation de la nature, c'est le respect de son intégrité, la préservation de ses richesses sans compromis et la défense de toutes ses composantes contre la rapacité des hommes » soulignent certains, dont les défenseurs de la cause animale. D'autres diront au contraire que « la conservation passe par l'utilisation durable de la nature pour que l'homme y voit un intérêt à préserver des richesses sur le long terme, y compris au travers d'une consommation des animaux ou des plantes » et par conséquent promouvoir la chasse et la cueillette.

Etc., etc. La liste est sans fin. Il n'y a pas une seule de ces affirmations qui n'ait un sens et qui n'ait, en un lieu, à une date, sa justification. Qui a tort, qui a raison, c'est une question impossible à résoudre. Et finalement bien inutile. Ce qui marche ici et maintenant ne marchera pas ailleurs, ou demain. Ce que font les gestionnaires en Afrique du Sud ne correspond en rien à ce qui est faisable au Mali et inversement, et le fait qu'ils obtiennent de meilleurs résultats de conservation ne signifie pas que leur modèle s'exporterait avec les mêmes impacts. Conserver des Addax dans l'Air Ténéré, au Niger, est un autre challenge que d'élever des Eland du Cap... Les contextes, les pressions, les cultures, les capacités, les niveaux, les moyens... sont différents et ce qui compte c'est d'identifier, en chaque lieu et à chaque instant, la solution qui va produire les meilleurs résultats. Cela devrait être notre seul dogme.

Rien n'est tout blanc, rien n'est tout noir. Et rien n'est gris ! Nous n'avons pas besoin d'être tous d'accord sur quoi faire. Nous n'avons pas besoin de faire de compromis sur nos principes, nos idées ; surtout pas de compromis ! Ce qui compte, c'est que nous soyons capables d'unir nos énergies pour que la conservation marche. Et que cette union démultiplie ces énergies, renforce ces engagements. La vraie question n'est pas de savoir qui a tort ou raison entre nous tous mais comment nous allons relever ensemble les défis qui se posent aux aires protégées, à la flore et à la faune africaines, défis qui nous sont posés par l'avenir de l'Afrique tel que nous le voyons poindre.

Cette NAPA propose justement d'illustrer cette grande diversité de la conservation en Afrique au travers de 22 histoires courtes venant de 15 pays du continent. Elles seront présentées à Sydney, au Congrès Mondial des Parcs... par leurs « héros » eux-mêmes, parlant d'une seule voix.

Le WPC – C'est dans 7 mois !

Le Programme de Formation en Gestion de la Conservation d'African Wildlife Foundation (AWF)

AWF ouvre l'appel à candidature pour le programme 2014-2016 de formation en gestion de la conservation (CMTP). Le CMTP est un programme intensif qui offre à de jeunes diplômés de Master, l'opportunité de démarrer leur carrière dans le domaine de la conservation en Afrique tout en travaillant aux côtés des professionnels de la conservation d'AWF, tant au sein du siège d'AWF à Nairobi que dans le cadre des paysages prioritaires où AWF est présente sur le terrain. A l'issue du programme, les jeunes diplômés sont alors bien positionnés pour être embauchés sur le long terme au sein d'AWF et recevoir des opportunités d'emploi intéressantes tout au long de leur carrière au sein de l'organisation.

Pour plus d'informations sur le contenu et la structure du programme CMTP, ainsi que sur les qualifications requises et le processus de candidature, vous pouvez télécharger la brochure officielle sur : http://www.awf.org/sites/default/files/2014%20CMTP%20Brochure_FINAL.pdf

Vous pouvez également candidater en ligne ici : http://www.awf.org/about/careers/apply?career_id=1563

A consulter : un répertoire pour trouver des appuis pour la conservation

Dans le cadre de son accompagnement des organisations de la société civile, la FIBA (www.lafiba.org) cherche à améliorer l'accès des ONG nationales aux financements, et notamment aux petites subventions (small grants). Dans cette perspective, la Fondation met à votre disposition un « Répertoire des bailleurs pour la conservation en Afrique de l'Ouest ». Ce répertoire des bailleurs recense un certain nombre de bailleurs potentiellement susceptibles de financer de « petits » projets de gestion et de préservation de la biodiversité dans les pays d'Afrique de l'Ouest, mais aussi d'apporter des appuis en termes de matériel ou encore de renforcement des capacités. Ce répertoire n'est pas exhaustif et les modes de fonctionnement des bailleurs changent... mais ce répertoire n'en est pas moins un guide très utile pour orienter vos recherches de fonds ! N'hésitez pas à télécharger ce répertoire sur la site de la FIBA : http://www.lafiba.org/index.php/fr/documentation/boite_a_outils/supports_de_communication ou sur www.papaco.org



*Des parcs, des hommes, une
planète :
des solutions pour nous
inspirer*

12 – 19 novembre 2014



Vingt-deux histoires pour mieux connaître la conservation en Afrique... En route pour le congrès des parcs !

Ce sont plus de **150 propositions** (venant de **33 pays d'Afrique**) que nous avons reçues suite à l'appel à candidatures pour participer au Congrès Mondial des Parcs que le Papaco avait lancé en décembre dernier (voir NAPA 70 et 71). Nous remercions tous les postulants pour la qualité de leur candidature et la richesse des histoires qu'ils nous racontaient, qui démontre la grande variété des initiatives en cours sur le continent pour la conservation des aires protégées.

Après une sélection rigoureuse et difficile tant les choix étaient nombreux, **22 candidats** ont été retenus. Ensemble, ces 22 histoires porteront un message cohérent sur le présent et l'avenir des aires protégées d'Afrique au Congrès, en novembre prochain. Les messages que nous avons choisis couvrent des aspects clés de la conservation : la gouvernance des aires protégées, les outils de gestion performants, des solutions innovantes pour faire coexister conservation et développement...

Courant 1

Transparence et responsabilité dans les résultats de la gestion, collaboration entre les parties prenantes, sont des ingrédients indispensables permettant d'assurer la gestion adaptative d'une aire protégée et **d'atteindre ainsi les objectifs de conservation** qu'elle poursuit. C'est ce qu'illustrent les résultats des travaux sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées conduits au Botswana (Motshereganyi Virat Kootsositse). Divers outils permettent d'améliorer l'efficacité sur le terrain. C'est le cas des méthodes de planification du territoire et de gestion à usage multiple, utilisées dans la zone de conservation de Ngorongoro (Freddy Safieli Manongi). C'est le cas également d'OI Pedjeta au Kenya (Martin Mulama) qui développe un modèle innovant de gestion intégrée faune/bétail. Cette planification concertée pour la conservation justifie parfois de restaurer l'écosystème par des translocations d'animaux comme cela a été fait dans la zone de conservation transfrontalière de Lubombo (Leseho Sello), en Afrique du Sud.

Courant 5

Concilier les défis du développement avec les objectifs de conservation ou comment parvenir à un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité ? Cela passe par la sensibilisation et l'implication des acteurs du développement et parfois par l'octroi d'un rôle pour ces acteurs au bénéfice de la conservation de la nature. Cela est illustré dans le cas du plus vaste parc d'Ouganda, par une collaboration étroite entre les institutions en charge de la protection de l'environnement et celles en charge de la gestion du pétrole et du gaz (Tom Okello). Egalement en sensibilisant et en associant les populations dans la gestion de l'environnement des zones hautement peuplées de la Vallée du Sitatunga (Martial Kouderin), au Bénin. La mobilisation de certains secteurs du développement pour valoriser les aires protégées engendre une diversité des accords développés entre acteurs. C'est le cas des projets écotouristiques du Parc de Hluhluwe-iMfolozi en Afrique du Sud (Sakhile Nsukwini) ou du parc national de Mantadia (Ravaka Ranaivoson), à Madagascar, qui ont permis d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines grâce aux retombées économiques générées. Une fois adoptées par les communautés, les ONG, les entreprises, les bailleurs de fonds, etc., ces approches ont permis la mise en place d'entreprises durables, sur la base de nouveaux modèles de financement qui incitent la conservation d'écosystèmes importants, telles que les zones marines de Madagascar (Aladstair Harris).

Courant 6

La **gouvernance des aires protégées** peut prendre de multiples facettes, mais sa qualité dépend essentiellement des procédés de prises de décisions par l'ensemble des acteurs impactant ou impactés par la gestion des aires protégées.

Dans certaines régions d'Afrique, émergent des modèles de gouvernance aidant les communautés locales à devenir pleinement responsables de leurs propres ressources naturelles. C'est ce qu'illustre le processus de reconnaissance des aires protégées communautaires au niveau national, en RDC, (Joseph Itongwa), ainsi que le parcours de l'AFAUDEB et de ses zones villageoises de chasse, au Burkina Faso, (Alexis Kaboré). Également, dans les aires marines communautaires du Sénégal (Salatou Sambou et Binta Ba), ou encore l'approche de conservation basée sur le genre, développée au Rwanda (Dancille Mukakamari).

Mais il existe également de nombreux autres schémas de gouvernance ayant porté leurs fruits, comme le souligne l'exemple de gouvernance partagée des montagnes de Chimanimani-Nyanga (Togarasei Fakarayi) au Zimbabwe, ou encore le modèle « Biodiversity Stewardship » en Afrique du Sud (Daniel Marnewick), tout comme l'approche de gouvernance privée dans le cas de la réserve naturelle de NamibRand (Nils Odendaal), en Namibie. A une autre échelle, la gouvernance transfrontalière ajoute une dimension de coordination des pratiques entre les différents pays, que ce soit sur le plan des méthodes de gestion, de prise de décision, de partage des bénéfices, etc. Le parc transfrontalier Ai/Ais-Richtersveld (Nicholas De Goede) en Afrique du Sud et le cas du paysage des Grands Virunga (Georges Muamba), en RDC, témoignent de ces approches.

La fiabilité et la durabilité des systèmes de gouvernance sont intimement liées à leur capacité à capturer les réels besoins et les attentes des acteurs qui seront au cœur de ces systèmes de prise de décision. La prise en compte des coutumes des communautés locales en termes d'occupation des terres et d'utilisation des ressources naturelles, la cartographie participative permettent de valoriser l'important savoir social, culturel et historique de ces peuples, et de promouvoir ainsi leurs droits à participer pleinement à la gestion des aires protégées, comme l'illustre Jean Bruno Ngougngbia, en Centrafrique. De la même façon, la recherche alimente les prises de décision pour une bonne gestion, comme c'est le cas dans la forêt de Tanoé (Inza Koné), en Côte d'Ivoire.

Courant 8

Connecter les gens à la nature est la priorité des prochaines décennies pour s'assurer que les générations futures se sentiront concernées et s'engageront pour conserver la nature à l'intérieur et au-delà des aires protégées. Pour parvenir à cela, le Wildlife Clubs of Kenya encadre des activités qui encouragent les jeunes et les écoles situés autour des parcs nationaux à participer à des activités concrètes de gestion (Mary Otieno).

Lisez ci-après le résumé de ces histoires.

Courant 1: atteindre les objectifs de conservation

Restaurer les aires de conservation transfrontalières

La Réserve Spéciale de Maputo (RSM) (qui est la zone centrale de l'aire transfrontalière de conservation Usuthu-Tembe-Futi) a été récemment étendue en vue de créer un système écologique contigu entre les parcs et, à terme, éliminer les barrières entre les aires protégées et réhabiliter ainsi une ancienne route migratoire des éléphants. Dans le cadre de ce projet, la translocation de faune a été justifiée, pour atteindre les objectifs suivants: **(i)** reconstruire les différents niveaux des processus écologiques et réhabiliter le fonctionnement des processus naturels essentiels de l'écosystème de la réserve spéciale de Maputo, **(ii)** rétablir la composition initiale de la biodiversité de ce hotspot mondialement reconnu, **(iii)** améliorer le potentiel de développement du tourisme de vision.

Leseho Sello

Lubombo Transfrontier Conservation Area, **Afrique du Sud**



Motshereganyi Virat Kootsositse
BirdLife, Botswana



Efficacité de la gestion des aires protégées

Cette proposition fait état de l'ampleur du travail réalisé sur les aires protégées du Botswana. Elle montre comment une gestion participative peut être bénéfique à la gestion du réseau d'aires protégées. Elle intègre les aspects de suivi de la biodiversité, de gestion financière et technique des aires protégées dans le but de fournir des données pertinentes qui pourront être utilisées non seulement pour la prise de décision liée à la formulation de politiques de gestion, mais aussi à la détermination d'activités qui permettront d'atteindre les objectifs de conservation prédéfinis. Des leçons essentielles sont à tirer des évaluations détaillées qui ont été menées afin de mieux analyser les opérations de gestion actuelles et évaluer si elles sont efficaces ou non.

Système mixte de gestion de la faune et du bétail: une approche intonative pour la conservation.

La conservancy a ouvert une voie nouvelle en inaugurant ce modèle pionnier de système intégré de gestion faune-bétail alors qu'il a longtemps été jugé inconcevable. Ce modèle résulte d'une idée novatrice de créer un schéma gagnant-gagnant pour la conservation de la faune dans une région dominée par les pasteurs. Aujourd'hui, les résultats de cette expérience permettent d'être optimistes et montrent que les objectifs de conservation suivants peuvent être atteints : un accroissement de la faune, de la fréquentation touristique et des sources de revenus, ainsi que la mise en place d'un programme de développement communautaire. En permettant le pâturage organisé du bétail de la communauté dans la conservancy lorsqu'il y a moins de pâtures à l'extérieur, cette initiative prouve que ce modèle de gestion des AP est efficace et équitable. En contrepartie, les communautés voisines tolèrent la faune en dehors de la conservancy et s'engagent à participer aux actions de conservation.

Martin Mulama

OI Pejeta Conservancy, Kenya



Freddy Safieli Manongi

Ngorongoro Conservation Area Authority
(NCAA), Tanzania



45 ans de gestion à usages multiples: le cas de Ngorongoro

La zone de conservation de Ngorongoro (NCA) a été créée en 1959 en tant que zone à usage multiple. Des données récentes (2013) indiquent que 87 683 personnes vivent à l'intérieur de la NCA. Le nombre d'animaux (bovins, chèvres et moutons) a augmenté pour atteindre 131 509 bovins, 163 207 caprins et 166 872 ovins en 2013. Pourtant la fréquentation touristique a, elle aussi, augmenté et représente aujourd'hui 99,99% du revenu de la NCA qui est d'environ US 35.000.000 par an. Cette étude de cas permet de tirer les leçons apprises de la gestion d'aires protégées à usages multiples en zone de savane et en particuliers les défis pratiques auxquels fait face la NCA et les solutions possibles pour les surmonter. Les conflits hommes-faune-tourisme qui existent au sein de la NCA sont uniques et permettent de tirer des leçons utiles aux gestionnaires d'aires protégées du monde entier.

Courant 5: concilier les défis du développement

Impacts socio-économiques de l'écotourisme chez la communauté riveraine du parc de Hluhluwe-iMfolozi.

Par le passé, les communautés autour du Parc de Hluhluwe-iMfolozi (PHiM) ont toujours été négligées sur le plan économique et cela demeure la région la plus pauvre du KwaZulu-Natal. Le but de cette étude est de montrer les impacts socio-économiques de l'écotourisme sur les zones rurales adjacentes au parc, et en particuliers pour la communauté Nompondo. L'étude révèle que les impacts socio-économiques sont positifs pour les Nompondo dans de plusieurs domaines, tels que l'accès aux ressources du parc, la participation à la gestion du parc, les possibilités d'emploi, la promotion de l'écotourisme impliquant la création d'hébergements communautaires et promouvant l'artisanat local, etc.

Martial Kouderin

Centre Régional de Recherche et d'Education pour un Développement Intégré (CREDI-ONG), **Benin**



Gestion communautaire des ressources naturelles dans la « Vallée du Situngu »

L'initiative "Vallee du Situngu" a pris racine à une trentaine de kilomètres de la capitale du Benin, qui est une zone caractérisée par une forte explosion démographique et une tendance à l'urbanisation aveugle. Dans un tel contexte, comment donc améliorer durablement le niveau de vie des populations riveraines sans porter atteinte à l'écosystème dont elles dépendent? L'initiative "Vallee du Situngu" a apporté des réponses concrètes à cette question par le biais de la sensibilisation des populations, la création d'une réserve naturelle communautaire, la mise en place de ses organes de gestion communautaires et la mise en œuvre d'activités de gestion concrètes et participatives (élaboration d'un plan de développement territorial, réalisation d'infrastructures communautaires, développement d'activités génératrices de revenus comme alternatives à l'exploitation directe des ressources naturelles).

Equilibre critique entre besoins de développement miniers et conservation en Ouganda

En Ouganda, des quantités importantes de pétrole et de gaz ont été découverts dans la région du Rift Albertin. C'est malheureusement aussi la région qui possède la plus grande biodiversité. Elle comprend cinq parcs nationaux, huit réserves fauniques et plusieurs réserves forestières. Au sein du parc national de Murchison Falls, 5 puits de pétrole ont été découverts. Mais l'exploitation du pétrole et de gaz peut-elle coexister avec la conservation au sein d'un parc national? Est-il légal d'exploiter le pétrole dans les aires protégées? Les activités pétrolières et gazières exacerbent-elles les conflits homme-faune? Est-ce que les gestionnaires des aires protégées ont les moyens de gérer ces impacts? Cette proposition vise à explorer les bonnes pratiques que les institutions ougandaise en charge de la protection de l'environnement, celles en charge de la gestion du pétrole et du gaz et d'autres intervenants ont établies pour parvenir à cet équilibre critique entre l'exploitation des ressources minérales et la conservation du plus ancien et plus vaste parc d'Ouganda.

Sakhile Nsukwini

Southern African Wildlife College (SAWC), **South Africa**



Tom Okello

Uganda Wildlife Authority, **Uganda**



Ravaka Ranaivoson
Fondation Tany Meva,
Madagascar



Valorisation des richesses naturelles et contribution au développement

La valorisation et la comptabilisation économique des richesses naturelles constituent une des étapes clés pour faire connaître à la population leur importance et susciter à leur niveau la nécessité de les préserver. Cette valorisation économique des ressources naturelles n'est pas seulement basée sur leur exploitation raisonnée à court-moyen terme mais également sur les bénéfices économiques qu'elles généreront sur le long terme si elles sont maintenues (services écosystémiques, écotourisme, etc.). La prise en compte de ces différentes formes de valorisation économique des ressources naturelles constitue un argument clé pour les intégrer dans les politiques économiques nationales et renforcer l'engagement citoyen à les considérer et à les préserver. Des exemples de telles valorisations ont déjà été initiés dans quelques zones à Madagascar et ont déjà porté leurs fruits à petite échelle: à Andasibe dans la partie Est de Madagascar, les villages riverains du Parc National de Mantadia ont bénéficiés de 50% des droits d'entrée au parc, pour être alloués à des projets de développement locaux (construction d'écoles, aménagement des bas-fonds en rizière, etc.).

Village par village, initier un vent de changement pour la conservation locale des zones marines à Madagascar.

Blue Ventures est une organisation d'entrepreneuriat social qui fait la promotion des approches multidisciplinaires et intégrées de la conservation marine pour réduire la pauvreté côtière à Madagascar. Au cours de la dernière décennie, ces modèles ont permis de guider les politiques nationales sur la pêche et ont été répliqués par les communautés, les ONG, les entreprises, les bailleurs de fonds et des organismes gouvernementaux sur des milliers de kilomètres de littoral malgache. Ces approches ont permis la création des plus grandes aires marines protégées gérées localement à Madagascar et sur la région Océan Indien. Elles ont catalysé un changement radical dans la gestion des pêches menées par la communauté. Elles ont permis la mise en place d'entreprises durables d'aquaculture et d'écotourisme, et elles ont également permis de développer de nouvelles approches de financement pour inciter la conservation des zones marines.

Aladstair Harris
Blue Ventures, Madagascar



Courant 6: améliorer la qualité de la gouvernance

Daniel Marnewick
BirdLife South Africa, South
Africa



"Biodiversity stewardship", un exemple de partenariat entre le gouvernement, les ONG et les propriétaires fonciers.

Par le biais d'accords juridiques établis avec les propriétaires fonciers sur une base volontaire, Biodiversity Stewardship a développé un outil de conservation peu coûteux pour protéger la biodiversité, promouvoir la gestion durable des ressources naturelles (tout en répondant aux enjeux de l'utilisation économiquement viable du foncier pour l'agriculture, l'élevage et le tourisme) et permettre l'expansion du réseau d'aires protégées au-delà des AP à gouvernance purement étatique (parcs nationaux et des réserves naturelles). Au cours des trois dernières années BirdLife Afrique du Sud a permis aux propriétaires fonciers de déclarer environ 100 000 ha de zones protégées au sein de 3 zones prioritaires pour la protection des oiseaux, en collaboration avec les agences provinciales de conservation et les organisations environnementales partenaires. Un certain nombre de mécanismes financiers sont à l'étude pour assurer la gestion durable de ces zones. Pour garantir leur pérennité, ces mécanismes devront être adoptés et pilotés par les propriétaires eux-mêmes et financés par des programmes novateurs, tels que les paiements pour services écosystémiques.

Implication des populations locales dans la gouvernance des parcs et de leurs périphéries

Les 3 millions d'hectares du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari sont fortement menacés par les pressions anthropiques de ses zones périphériques. Pour répondre à ces enjeux, l'AFAUDEB apporte des résultats concrets sur le terrain grâce à la consolidation du mécanisme de gouvernance partagée des ressources naturelles et des aires protégées. Ces solutions concilient conservation de la nature et amélioration de la situation sociale et économique des populations périphériques. Après une décennie d'intervention dans cette zone, les résultats concrets sont bien visibles: augmentation du nombre et de la superficie des aires protégées communautaires et de leur reconnaissance juridique, application de conventions locales adoptées par les communautés et validées par l'administration, diversification des formes de valorisation des ressources naturelles (utilisation des produits forestiers non ligneux, écotourisme), accroissement des revenus des aires protégées dont bénéficient les villages riverains, expérimentation d'un suivi écologique endogène par les villageois, élévation du niveau de structuration des populations, prise en compte de nouveaux acteurs essentiels que sont les collectivités décentralisées.

Inza Kone

Centre Suisse de
Recherches Scientifiques en
Côte d'Ivoire, **Côte d'Ivoire**



Responsabilisation des communautés pour conserver des primates en danger critique au Sud-Est de la Côte d'Ivoire

La forêt Tanoé est considérée comme un site prioritaire pour la conservation des primates car c'est l'habitat de trois espèces endémiques de singe, en danger critique et considérés comme les plus menacées en Afrique de l'Ouest. Un programme innovant de gestion communautaire de cette forêt a démarré en 2006, en collaboration avec neuf villages environnants et avec le soutien de partenaires locaux et internationaux. Les principales activités de ce programme comprennent **(i)** l'organisation communautaire et le renforcement de leurs capacités pour mener des activités de conservation quotidiennes et mettre en œuvre des projets de développement, **(ii)** un appui technique au processus de classement de la forêt Tanoé et à la surveillance de cette forêt, **(iii)** des études biologiques et la mise en place d'un suivi écologique avec la participation des communautés locales, **(iv)** des campagnes de sensibilisation en utilisant des approches appropriées, **(v)** l'appui à des projets de développement local. Ce projet a également permis de démontrer que la recherche alimente en continu la conservation et vice-versa. Cette aire protégée communautaire de la forêt de Tanoé a permis de diminuer de façon significative l'intensité de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre, les défrichements agricoles et la chasse.

Lignes directrices sur les bonnes pratiques de gestion transfrontalière: cas du parc de Ai/Ais-Richtersveld.

Le parc transfrontalier Ai/Ais-Richtersveld (PTAR) a accompli de très bons résultats de gestion à tous niveaux, en termes de conservation transfrontalière. Cela inclut la réflexion sur une structure de gouvernance permettant la gestion optimale du parc transfrontalier, sur la nature des décisions prises en commun, sur les méthodes conjointes de mise en œuvre des activités, sur l'implication et le rôle des communautés dans la prise de décision, sur la collaboration en termes d'application de la loi, sur la formation du personnel du parc ainsi que sur le modèle de partage des bénéfices. PTAR est l'un des premiers parcs à avoir élaboré une stratégie commune de gestion qui soit complètement fonctionnelle, sous forme d'un document simple permettant de guider la mise en œuvre des opérations quotidiennes de gestion dans les deux parcs autour d'un objectif commun.

Nicholas De Goede

Ai/Ais-Richtersveld Transfrontier Park,
South Africa



Alexis Kabore
Association Faune et
Développement au Burkina
(AFAUDEB), **Burkina Faso**



Nils OdendaalNamibRand Nature Reserve, **Namibia****La réserve naturelle de NamibRand, un modèle de conservation privée**

La réserve naturelle de NamibRand est probablement la plus grande réserve naturelle privée en Afrique Australe. Cette réserve, qui s'étend sur 202 200 ha et longe le parc national de Namib-Naukluft sur 110km de long, est constituée de seize anciennes fermes d'élevage qui ont été réhabilitées en un seul habitat naturel continu. Reconnaisant l'importance de préserver des zones de nature sauvage, la réserve naturelle de NamibRand a consacré plus de 15% de sa superficie totale à cet effet. C'est une réserve naturelle privée à but non lucratif. Tous les propriétaires fonciers appartenant à la réserve ont signé des accords et adopté une convention qui garantit qu'une surface de terrain est dédiée à la conservation actuelle et future. La réserve est financièrement autonome principalement grâce au développement du tourisme de haut niveau et à faible impact sur l'environnement.

Vers la reconnaissance légale des aires protégées communautaires en République Démocratique du Congo.

Aujourd'hui en RDC, l'accès aux ressources des aires protégées reste totalement interdit aux communautés locales et aux peuples autochtones. Ces derniers restent donc marginalisés et leur participation à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles est quasi inexistante. Cependant la création d'Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs) a permis de contourner ces interdictions et de montrer l'efficacité de leur gouvernance collective, basée sur les savoirs et les pratiques traditionnelles. Cette proposition retrace les étapes du processus par lequel passe la RDC pour reconnaître ces modes de gouvernance locales dans sa propre législation.

Itongwa Joseph

Reseau des Populations Autochtones pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers en RDC (REPALF), **RDC**

**Des femmes impliquées pour la conservation au Rwanda**

Les femmes sont des acteurs clés et des relais importants de connaissances liées à la conservation de la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles. Pourtant dans de nombreux pays, on constate d'énormes inégalités entre les hommes et les femmes en termes de contrôle de l'accès et des bénéfices issus des ressources naturelles. La promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes est l'un des moyens stratégiques qui permettra d'atteindre les objectifs de conservation et de développement. ARECO - RWANDA NZIZA, en partenariat avec les autorités responsable de la gestion des parcs, National Women Council, l'administration locale et d'autres acteurs ont lancé une initiative sur le genre et l'autonomisation des femmes autour des aires protégées. ARECO travaille actuellement avec près de 4500 membres des coopératives dont 75% de femmes. Après plusieurs formations, les femmes ont été impliquées dans des activités de foresterie communautaire, telles que des plantations de bambous et d'arbres fruitiers. Elles sont initiées au développement de l'apiculture, aux méthodes permettant l'économie d'énergie et la récolte de l'eau de pluie, etc. Cette initiative, riche d'expérience, a permis aux femmes de s'approprier le projet et d'être aujourd'hui reconnues comme des acteurs clés de la gestion des ressources naturelles.

Dancille Mukakamari

The Association Rwandaise des Ecologistes (ARECO-RWANDA NZIZA), **Rwanda**



Georges Muamba

Secrétariat de Collaboration des Grand Virunga,
RDC

**Collaboration transfrontalière : ses opportunités et ses défis**

La collaboration transfrontalière pour la conservation du paysage des Grands Virunga est un modèle expérimenté depuis 15 ans entre l'Ouganda, la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda. Les impacts de cette collaboration se mesurent aujourd'hui notamment par la nette augmentation de la population de Gorille de Montagne. Des actions communes ont été menées dans le domaine du développement communautaire et du tourisme...

Salatou Sambou

Association des Pêcheurs de la
Communauté Rurale de
Mangagoulack (APCRM), **Sénégal**

**Aire marine protégées et gouvernance par les communautés locales en Casamance**

L'aire protégée communautaire (APAC) Kawawana est née d'un constat de surpêche par des bateaux non locaux dans un riche écosystème de mangroves en Casamance (Sénégal). Huit villages se sont unis pour créer de manière volontaire leur propre APAC et réaliser un plan de gestion, avec un zonage interne, déterminant des règles d'utilisation précises pour chacune de ces zones. Les communautés réalisent elles-mêmes leur propre suivi scientifique, avec des pêches de contrôle 3 fois par an, et un suivi-évaluation socio-économique des actions de gestion de l'AP. Les résultats montrent une nette récupération des stocks halieutiques (quantité et qualité), une restauration progressive de l'écosystème et des bénéfices directs pour les villages. Cette « aire protégée » ne coûte rien à l'état et est maintenue par la collaboration volontaire des pêcheurs et par l'adhésion de l'ensemble de la communauté. Le cadre de gouvernance de Kawawana est constitué par l'association des pêcheurs elle-même, appuyé notamment par la municipalité rurale et de l'agence des Pêches du gouvernement.

Plans de gestion participatifs, avancée des aires marines communautaires au Sénégal

Pour pallier à la frustration qu'engendre, auprès des populations locales, l'approche top-down de la création d'aires marines protégées (AMP) par l'Etat, le Sénégal s'est engagé récemment dans une nouvelle démarche constructive. Dorénavant, les nouvelles AMP sont établies avec la participation et l'implication totale d'acteurs locaux pendant tout le processus de création et de détermination des règles de gestion. Des plans de gestion participatifs ont ainsi déjà été élaborés avec les populations.

Binta Ba

Direction des Aires Marines Communautaires
Protégées, **Sénégal**



Togarasei Fakarayi
BirdLife, Zimbabwe



Planification participative du couloir de conservation des montagnes de Chimanimani-Nyanga

Afin de promouvoir et de renforcer l'approche concertée et coordonnée de la conservation de la biodiversité dans les montagnes de Chimanimani-Nyanga, un Groupe Consultatif sur la Gestion des Parties prenantes (GCGP) a été créé au niveau de chaque zone clé pour la biodiversité (ZCB). Le rôle d'un GCGP est de conseiller l'autorité responsable de la gestion d'un site, de l'aider à identifier des solutions aux problèmes rencontrés et de contribuer à la sensibilisation sur la conservation de la biodiversité. Les Groupes de Conservation Locale (GCL) ont également été mis en place dans les communautés adjacentes à ces ZCB. Ce sont des groupes de personnes volontaires qui partagent le même intérêt pour la conservation de la biodiversité, et qui sont formées au suivi des ressources et à la conservation, et aident aussi à sensibiliser les communautés sur les valeurs de la biodiversité. À ce jour, des échanges ont déjà été établis entre les GCGP et GCL de façon à promouvoir le partage de connaissances concernant la gestion du corridor de conservation des montagnes de Chimanimani – Nyanga.

La cartographie participative, un outil d'implication des communautés locales

La cartographie participative apporte un atout considérable en termes d'outils d'aide à la prise de décision pour améliorer la bonne gouvernance des aires protégées. Grâce à la prise en compte des coutumes des communautés locales en termes d'occupation des terres et d'utilisation des ressources naturelles, la cartographie participative permet de valoriser l'important savoir social, culturel et historique de ces peuples, et de promouvoir ainsi leurs droits à participer pleinement à la gestion des ressources naturelles en accord avec les lois et politiques de conservation du pays. De plus, en utilisant cet outil comme base de négociation, facilite le dialogue et la collaboration entre toutes les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des AP.

Jean Bruno Ngougnobia

ONG Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées, **Centrafrique**



Courant 8: inspirer une nouvelle génération

Mary Margaret Otieno
Wildlife Clubs of Kenya
(WCK), Kenya



Impliquer les jeunes générations dans la conservation des écosystèmes clés du Kenya

Wildlife Clubs of Kenya (WCK) réalise des activités qui enrôlent les jeunes vivant autour des parcs nationaux et autres écosystèmes clés, tels que le lac Victoria et le bassin versant de Mau. Le programme est basé sur le constat que, puisque l'avenir du pays réside dans la jeunesse, la lutte contre la perte de biodiversité ne peut être gagnée durablement sans la participation active de tous les niveaux de la société, et en particulier des jeunes. Grâce au renforcement de leurs capacités en matière de conservation et de mise en œuvre de projets de conservation, ce programme vise à instiller à la prochaine génération kenyane la volonté de protéger l'environnement et à encourager des modes de vie durables. WCK travaille avec des étudiants et des enseignants de 2000 écoles dans le but d'améliorer leurs connaissances sur l'environnement, d'accroître leur sensibilisation aux questions de conservation, et d'encourager leur participation à des activités concrètes de gestion.



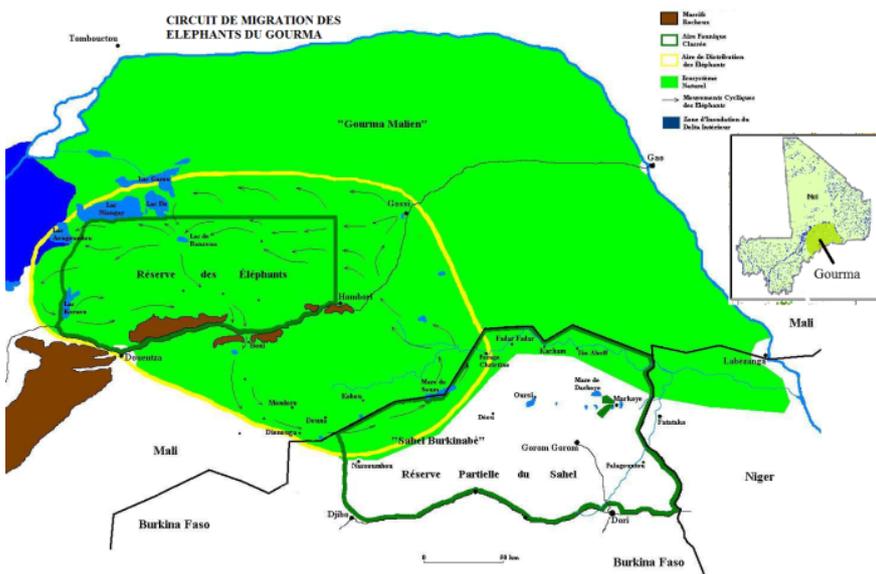
Ce programme est supporté par l'Agence française de Développement, la Fondation internationale pour le Banc d'Arguin et le projet BIOPAMA (UE)



LES ELEPHANTS DU GOURMA NE SONT PAS SORTIS INDEMNES DE LA CRISE POLITICO-MILITAIRE AU MALI

Adama TOGO, Spécialiste de la gestion des Aires Protégées, Chef de l'Equipe Technique du PCVBGE, email. atogo8@yahoo.fr

Le Mali, pays sahélien, dispose, dans le Gourma situé dans sa partie septentrionale, du dernier troupeau d'éléphants du sahel, estimé autour de 350 individus (inventaire effectué en 2007 par l'UICN en collaboration avec le Projet de Conservation de la Biodiversité du Gourma). Mais la zone limitée au Nord et à l'Est par le fleuve Niger, à l'Ouest par les falaises Dogon et au sud par le Burkina Faso, a été occupée par les terroristes après le repli de l'armée malienne en mars 2012.



Les éléphants de la région du Gourma constituent une population relique remarquable qui représente environ 12% de l'ensemble des éléphants d'Afrique de l'Ouest. Peut-être en raison de la tolérance des populations locales, de l'isolement de la région et de la mauvaise qualité de leurs défenses, cette population a échappé en grande partie au braconnage des années 80, qui a décimé toutes les populations qui vivaient autrefois dans le Sahel.

Cette population est ainsi la plus au nord qui soit depuis l'extinction des éléphants de Mauritanie, dans les montagnes d'Assaba, dans les années 80. Une grande priorité lui est accordée dans la stratégie régionale de conservation des éléphants de l'UICN.

Ces éléphants ont développé une stratégie nomade qui comprend un circuit de migration unique de 600 km leur permettant de faire face à la grande dispersion et à la variabilité des ressources du

Gourma. Jusqu'aux années 90, les éléphants vivaient en harmonie relative avec les habitants du Gourma, mais la diminution des précipitations, le développement de l'agriculture et des parcs à bétail, la sédentarisation des communautés humaines et les programmes de développement des points d'eau, changent actuellement la relation entre les éléphants, les hommes et l'écosystème sahélien. Les hommes et les éléphants rivalisent de plus en plus pour les mêmes ressources (terre, cultures/fourrage et eau) ce qui accroît les conflits.

L'invasion de cette partie du Mali par les mouvements armés qui y ont semé la désolation pendant plus d'une année a eu des conséquences sur les éléphants parmi lesquelles on peut retenir :

1. Le braconnage avéré de huit éléphants pour leur ivoire ;
2. Le sabotage des forages réalisés pour l'approvisionnement des bassins d'abreuvement des éléphants suivi de l'enlèvement des équipements (pompes, groupes électrogènes, panneaux solaires) ;
3. L'empêchement du surcreusement des mares d'Oussougou, Insaguerène et Tin – Alamdass situées dans les zones critiques (zones de longs séjours des éléphants) prévu par les projets d'appuis.
4. L'augmentation du risque de mort d'autres éléphants ultérieurement à cause de la dispersion des munitions dans la zone (partout, on retrouve des obus et grenades non encore explosés).

L'impact réel sur la population des éléphants du Gourma se mesurera probablement dans les prochains mois et/ou années...



RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER DE CONCERTATION SUR LES ACTIVITES MINIERES INDUSTRIELLES ET LES AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

IUCN – WWF – UNESCO Kinshasa janvier 2014

L'UICN-Papaco (sur financement MAVVA), en partenariat avec le WWF et l'UNESCO, a organisé un atelier de concertation sur les risques des activités extractives sur les AP, et plus particulièrement les sites du Patrimoine Mondial, en RDC, en janvier 2014. Des recommandations ont été établies, à la fin de l'atelier, qui peuvent intéresser les autres pays confrontés au même type de problème et qui sont :

A - Au secteur de l'environnement

L'Institut Congolais de Conservation de la Nature devrait mettre à jour rapidement puis maintenir régulièrement sa base de données relative à la délimitation et aux catégories des aires protégées et la mettre à la disposition du Cadastre Minier (CAMI) dans une forme exploitable (par exemple Shape files). Ce travail priorisera les AP ayant un conflit déjà connu de limites avec les activités extractives.

L'ICCN devrait également reconsidérer les aires protégées dont la ou les valeur(s), pour lesquelles elles ont été créées, n'existent plus et, le cas échéant, en proposer le déclassement.

Le Ministère de l'Environnement devrait sensibiliser aux différents textes légaux existant en matière d'environnement et de conservation de la nature les parties prenantes proches des AP (en particulier les communautés et les autorités locales).

Le ME devrait également sensibiliser les agents de l'ICCN et de la coordination provinciale de l'environnement aux risques liés à l'exploitation minière en relation avec la conservation des AP.

Le ME devrait enfin accélérer et finaliser l'élaboration des mesures d'application de la Loi portant protection de l'environnement.

B - Au secteur des mines

Les acteurs du secteur minier devraient favoriser la transparence de l'information relative à la gestion de la sûreté financière.

Les acteurs du secteur minier devraient favoriser la participation effective des communautés locales dès le début du projet minier, et en particulier dans la

réalisation du Plan d'Atténuation des Risques puis des EIE.

Le Ministère des Mines devrait veiller à l'application stricte du principe de pollueur-payeur en cas de non-respect des dispositions prévues dans le PGEP.

Le Ministère des Mines devrait faire sensibiliser les parties prenantes proches des AP (en particulier les communautés et les autorités locales) au Code Minier, en ce qui concerne les obligations environnementales notamment. Le Ministère des Mines, devrait accélérer la révision du Code Minier.

Le CAMI devrait rapidement achever le nettoyage des éventuels titres miniers et carrières dans les aires protégées.

C - A la société civile

La société civile devrait, dans la mesure du possible, jouer le rôle de conciliateur effectif et impartial entre les intérêts de l'Etat, ceux de la population et ceux des exploitants miniers.

La société civile devrait également rappeler à tous les acteurs, y compris les communautés locales, leur responsabilité quant à la protection de l'environnement.

La société civile devrait mettre en place un réseau d'experts pour appuyer les communautés locales dans leurs relations avec les autres acteurs.

D - A l'Etat (plusieurs acteurs concernés)

L'Etat devrait effectivement appliquer l'article 402 du Règlement minier relatif aux modalités de répartition des produits des Droits Superficiaires Annuels par carré afin de procurer les moyens nécessaires aux services publics chargés de mettre en œuvre les dispositions du Code Minier notamment celles concernant le suivi et contrôle environnementaux.

L'Etat devrait également favoriser la concertation et le renforcement des capacités, à tous les niveaux (national, provincial et local), pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux dans les questions minières.

Enfin, un cadre de concertation réunissant le Ministère des Mines et celui de l'Environnement devrait être instauré pour réunir les experts qui sont d'une part la DPEM, le CAMI, la CTCPM et le Saesscam et d'autre part l'ICCN et le GEEC, avec un calendrier précis de rencontre.

E - Au Parlement

Le Parlement devrait veiller à la cohérence des textes de lois relatifs aux compétences des Ministères des Mines et de l'Environnement.

La Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA au Bénin) recherche un consultant

La FSOA, avec le support financier de la coopération allemande, recherche un assistant technique international pour la mise en place et l'appui institutionnel de la FSOA et l'établissement d'un fonds fiduciaire (EUR 10 millions au démarrage) dont la gestion sera confiée à un gestionnaire d'actifs indépendant.

Les prestations du Consultant international portent sur une durée de 3 ans. Les bureaux d'études doivent également prévoir un certain nombre de missions à court-terme dont le contenu sera défini au cours de la mise en œuvre du projet et en fonction des besoins. Le Consultant administrera sous son contrat un « fonds de roulement » pour financer des biens et services dans le cadre de l'appui à la FSOA.

La FSOA invite les bureaux d'études à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Dans le processus de sélection elle est appuyée par un agent de recrutement, financé par un fonds spécial, mis à sa disposition par la KfW. Le dossier de pré-qualification devra justifier d'expériences dans des contrats analogues. La mise en œuvre de ces services de consultation est réservée à un bureau d'études international disposant d'une capacité technique et organisationnelle à conduire une telle mission et de compétences avérées en appui

organisationnel, en méthodes de gestion et de contrôle financier ainsi que de connaissances appropriées du secteur des aires protégées. Les consultants peuvent s'associer avec un bureau de consultance régional pour renforcer leurs compétences respectives.

L'appel d'offres sera réalisé conformément aux règles de la KfW pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays en développement, voir lien suivant: <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Consulting-F.pdf>

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur manifestation d'intérêt avec les dossiers complets en langue française sous forme numérique (format PDF) à :

- Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA): fsoa041012@gmail.com et
- Isabel Huber (isabel.huber@kfw.de)
- Luise Torvelaine (Luise.Torvelainen@kfw.de)

En outre, les dossiers complets sont à envoyer sous format papier à

- Fondation des Savanes Ouest Africaines (FSOA) Alfred Koffi ALLOGNINOUIWA
Executive Director
04 PO Box : 1378 Cotonou - BENIN et
- KfW Entwicklungsbank
L II a/3, att. Mme Isabel Huber
Palmengartenstraße 5-9
60325 Frankfurt

Les dossiers devront parvenir à la FSOA et à la KfW au plus tard le 5.5.2014.

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

leo.niskanen@iucn.org
christine.mentzel@iucn.org

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD
Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial
UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

sebastien.regnaut@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
youssouph.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org
thomas.bacha@iucn.org
arsene.sanon@iucn.org
florence.mazzocchetti@iucn.org

Coordination Programme Aires Protégées
Chargée de programme Climat
Chargé de programme Patrimoine Mondial
Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique Centrale
Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG – Afrique de l'Ouest
Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN